Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_115B-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2025-115

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du lundi 15 Décembre 2025
Délibération

Date de la convocation : Mardi 9 Décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ, Maire.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Caroline BOYARD-OGOR, M. Robert BOZEC, Mme Catherine CABILLIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Guy CROISSANT, M. Michel DUMAIL, Mme Sylvie GODEST-TOULLELAN M. Jacky GOUAULT, M. Philippe JEANNIN Mme Jeanine LE CALVEZ, Mme Christiane LE VAY, M. Goulven MORVAN, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Marie-Christine PARROT, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE, M. Eric SWARTVAGHER, Mme Rozenn TREGUER.

Etaient représentés : Mme Isabelle BATAILLER par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE, Mme Annaik PERSON par délégation à M. Yann QUÉRÉ, M. Antonin MAHÉ par délégation à Mme Gaëlle BOUCHER.

Absents : Mme Malika LE GRUIEC, M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, M. Michel QUÉNET.

Secrétaire de séance : M. Goulven MORVAN.

Présents : 23 Représentés : 3 Absents : 3 Votants : 26

BUDGET DE LA COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Rapporteur : M. Croissant.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire, il y a lieu de procéder à des ajustements en modifiant certaines inscriptions prévues initialement au budget primitif de l'exercice en cours.

Vu la délibération n° 2025-28 du 31 mars 2025 portant approbation du Budget Primitif de la commune,

Vu la délibération n° 2025-84 du 29 septembre 2025 portant approbation du Budget Primitif de la commune,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_115B-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2025-115

Vu l'avis favorable de la commission Ressources humaines et finances,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 21 voix pour et 5 voix contre (Mme Ollivro, Mme Boyard-Ogor, Mme Treguer, Mme Le Calvez et Mme Le Vay),

APPROUVE la décision modificative n° 3 telle que présentée en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Mme la Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Le Secrétaire de séance,
Goulven MORVAN

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 17/12/2025

Pour la Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_115B-DE

DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	RAPPEL BP	MONTANT PROPOSE EN	Article	Libellé	RAPPEL BP	MONTANT PROPOSE EN DM
Chapitre 21	**Immobilisations corporelles**		**0,00 €**				
21312-212-AP_PL06_1-2ENS	MO Construction d'un équipement scolaire et périscolaire		289 000,00 €				
21312-212-191-2PLO	Toiture école de Plounez		-229 000,00 €				
21351-510-277-2BAT	PM Aménagement bureaux		-15 000,00 €				
2138-312-255-2CUT	Eglises de Kérity et Paimpol		-15 000,00 €				
2128-025-230-2CIM	Travaux couronnement mur Dunant		-25 000,00 €				
2152-510-209-2BAT	Travaux d'accessibilité (places parking PMR)		-5 000,00 €				
	sous total Opérations réelles immobilisations corporelles		**0,00 €**				
Chapitre 21	**acquisitions**		**74 670,00 €**	**chapitre 024**	**produit des cessions**		**74 670,00 €**
21-2151-845-2URB	échanges voiries Département 22		74 670,00 €	024-020-2AG	échanges voiries Département 22		74 670,00 €
	sous total Opérations réelle échanges CD 22		**74 670,00 €**				**74 670,00 €**
	TOTAL		**74 670,00 €**		TOTAL		**74 670,00 €**